

Procès verbal administratif

624  
L'an mil neuf cent cinquante neuf, le onzième jour du mois de décembre, comparait devant nous, PRITYN PH, ATAP, et de l'OPS attachement CHARABE, Joseph, nous trouvant à Rutungu, comparait le sous-chef. KAMUZINZI, Ehomat.

Q. Que s'est-il passé avec votre carte d'impôts?

R. Je suis venu le mardi 10 novembre vers 8 heures du matin au Territoire, pour demander de venir chercher la G, à 4 heures de l'après-midi, n'ayant pas été reçu, je suis retourné chez moi et j'ai trouvé ma carte ébrutée.

Je raporte que la G n'était pas chez moi, mais chez mon frère MURASANDU, parce qu'il a une maison en matériaux durables.

Ruhengeri



5594

Q. Votre frère habite-t-il loin de chez vous?

R. Environ 3 km.

Q. Pourquoi votre maison la carte, dont vous êtes responsable, chez votre frère qui n'a rien à voir avec la portion?

R. Je craignais les incendiaires, j'ai une maison en paille et mon frère une maison en matériaux durables.

Q. Presque tous craignent les incendiaires, pourquoi n'avez-vous pas fait afficher votre G au Territoire plutôt que chez votre frère?

R. Depuis que je suis sous-chef, tous les papiers administratifs et les cartes ont toujours été en dépôt chez mon frère.

Q. Pourquoi dites-vous fermement avoir déposé la G chez votre frère parce que vous craignez les incendiaires et ensuite que elle a toujours été en dépôt chez lui?

R. J'ai mal compris le dossier.

Q. Depuis quand les incendiaires brûlaient-ils les maisons dans votre région?

R. Depuis le 9 novembre.

Q. Votre maison et celle de votre frère ont-elles été incendiées et quand?

R. Ma maison n'a pas été incendiée, celle de mon frère a été pillée le 9.

Q. Pourquoi alors pourquoi la maison de votre frère a été pillée le 9, que votre G s'y trouvait, êtes-vous venu au Territoire le 10 pour demander de venir chercher la G?

R. Je me suis trompé de date sans doute.

R. Oni sont vos mod B & mod A.

R. J'ai affis que de indiguns ont porte es registes au nouveau o/chef.

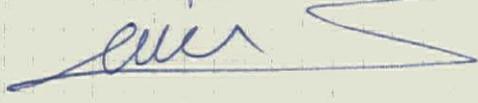
Q. Que sont devenus le carts A.D et autres non employe.

R. Je n'en sais rien.

Q. Etes vous retourné chez vous depuis que l'on a incendié la maison de votre père.

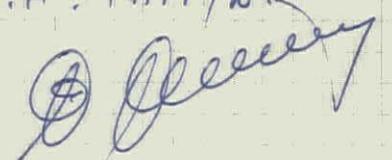
R. Oui, j'habite toujours dans ma maison en feu qui n'a pas été brulée.

Après lecture faite et signée.



028 GARANDÉ Joseph  
Interprète assermenté  
Bayan

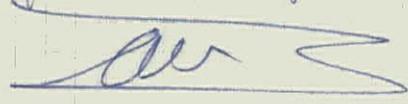
A.T.A.P.

P.H. PATTYN  


Q. Avez vous d.d. chose d'autre à ajouter?

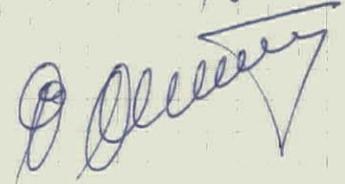
R. Non je n'ai rien d'autre à ajouter.

Après lecture faite et signée.



028 GARANDÉ Joseph  
Interprète assermenté  
Bayan

A.T.A.P.

P.H. PATTYN  


Comparant ensuite devant Nous le nommé NDIMUKAGA, celui-ci  
à Ninda qui répond comme suit à nos questions.

Q: Vous avez remis au Chef Ngramperima des registres? Ou les avez  
vous trouvés?

R: En revenant d'avoir gardé mes clefs j'ai trouvé 4 registres  
dans les champs. Je les ai pris et remis au Chef.

Q: Avez-vous quelque chose à ajouter?

R: Non

Après traduction le comparant  
persiste et se déclare illettré.

L'Agent Territorial  
Jessemas

Jessemas

Comparant ensuite devant Nous le nommé GATONGA, Secrétaire  
du Chef Kamuzuzi qui répond comme suit à nos  
questions

Q: M<sup>r</sup> Kamuzuzi gardait-il habituellement la caisse à impôt?

R: C'est son père Kwasandonyi. Parce que sa maison n'est pas  
en matériaux durables.

Q: Au moment des événements n.o. 1. il ne s'est pas efforcé de sauver  
la caisse?

R: Non il a tout laissé chez son père.

Q: Le père de Kamuzuzi a-t-il sauvé les biens propres avant  
qu'on ne saisisse la maison?

R: Oui car dans la chambre où je travaillais il me restait  
plus rien d'autre que des papiers de l'Etat.

Q: Pourquoi n.o. 1. on pas à le moment mis aussi les  
papiers de l'Etat en sûreté?

R: Je l'ignore.

Q: Kamuzuzi aurait-il eu la possibilité de sauver la caisse?

R: Oui car il a pu sauver d'autres affaires.

Q: Avez-vous quelque chose à ajouter?

R: Non

Après traduction le comparant  
persiste et signe  
Jessemas

L'Agent Territorial  
Jessemas

Jessemas

Le tout que nous avons dicté le présent procès verbal  
aux fins, moi et au que dessus

L'Agent Territorial  
Jessemas

Jessemas

L'interprète

Chef. G. Kwasandonyi

Quill

4. Qu'un neuf cent cinquante neuf le trente et dernière jour  
du mois de décembre devant Nous DESCHAMPS Philippe, agent  
territorial commissaire comparait le nommé SEBOR A.  
qui répond comme suit à nos questions :

- Q: Avez-vous gardé chez vous les biens de Kurasondongi pour les  
sauver des incendiaires ?  
R: Oui, j'ai gardé quatre chaises et un gros panier d'haricots ?  
Q: Quand a-t-on de pose cela chez vous ?  
R: Le samedi avant les incendies  
Q: Ne vous a-t-on pas demandé de garder les caisses  
et sacs de kamuzuzi ?  
R: Non  
Q: Pourquoi Kurasondongi a-t-il de pose les biens chez vous ?  
R: Parce qu'il craignait les pillards.  
Q: Avez-vous quelque chose à ajouter ?  
R: Non

Après traduction le comparant  
fermé et le déclare illeté.

L'agent territorial  
DESCHAMPS  
Présent

Comparaît ensuite devant Nous le nommé YASHEKERO  
cultivateur à Gihora qui répond comme suit à nos  
questions :

- Q: Avez-vous gardé chez vous les biens de Kurasondongi ?  
R: Oui, j'ai gardé un gros panier d'haricots, 4 chaises, 4  
fauteuils, 2 tables.  
Q: Pourquoi Kurasondongi a-t-il mis ça chez vous ?  
R: Parce qu'il craignait les incendiaires et j'étais son voisin.  
Q: Quand a-t-on mis ces biens chez vous ?  
R: C'était le samedi avant les incendies  
Q: Est-ce que Kurasondongi a mis de ses affaires ailleurs  
chez vous ?  
R: J'en ai pas.  
Q: Avez-vous quelque chose à ajouter ?  
R: Non.

Le comparant après traduction  
fermé et le déclare illeté.

L'agent territorial  
DESCHAMPS  
Présent

Comparaît ensuite devant Nous le nommé Kurasondongi,  
père de kamuzuzi, chez qui se trouvait la caisse  
d'impôt de la sous-cheflie et qui répond comme  
suit à nos questions :

- Q: Oui, chez vous quand on a détruit votre maison ?  
R: J gardais mes sacs  
Q: Est-ce que tous vos biens étaient encore dans votre maison ?  
R: Oui, tous.  
Q: Ce qui appartenait les biens qui ont été déposés chez  
Sekukura et Gashekeru.  
R: Quand j'étais je déposai ma récolte chez eux.  
Q: Il y avait aussi chez eux des tables, des chaises et des  
fauteuils.  
R: Non, j'en ai de pose que des haricots  
Q: Sekukura et Gashekeru prétendent que vous avez fait mettre  
cela chez eux le samedi avant les incendies ?  
R: Le samedi je ne savais même pas qu'on allait incendier.